

Edition : 15 juillet 2024 P.29
Famille du média : Médias professionnels
Périodicité : Hebdomadaire
Audience : 2500
Sujet du média : Sports

Page non disponible



Journaliste : -

Nombre de mots : 619

VALÉRIE BATIGNE : « 4 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU SUR 10 GAGNENT MOINS DE 500 EUROS PAR MOIS, TOUT COMPRIS »



Valérie Batigne
Fondatrice et dirigeante de Sapiendo

Valérie Batigne, fondatrice et dirigeante de la fintech Sapiendo Retraite, entreprise à mission spécialisée dans les solutions et les services d'aide à la préparation de la retraite, répond à nos interrogations.

Vous alertez sur la complexité de la retraite des sportifs de haut niveau... La situation est si complexe que ça ?

Les sportifs de haut niveau ne disposent pas d'un régime de retraite spécifique (à l'exception des danseurs de l'Opéra de Paris). Ainsi, pendant leur carrière sportive tout va dépendre de leur statut. Si certains sont salariés comme les footballeurs, rugbymen, coureurs de F1 avec de bons revenus, d'autres sont amateurs et ont ainsi du mal à avoir un statut professionnel en parallèle de leur activité sportive. Et donc cotisent peu ou pas pour leur retraite pendant un certain nombre d'années.

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2668_proposition-loi#:~:text=Ces%20athl%C3%A8tes%20disposent%20d'un,ans%20\(%5B%5D\)](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b2668_proposition-loi#:~:text=Ces%20athl%C3%A8tes%20disposent%20d'un,ans%20(%5B%5D))

Sportifs professionnels et sportifs amateurs ne bénéficient pas vraiment du même traitement une fois en retraite... vous venez de le rappeler. Quelles solutions dès lors ?

On pourrait imaginer plusieurs solutions pour aider les sportifs de haut niveau amateurs à se constituer des droits à la retraite durant leur carrière sportive : on leur attribue déjà des trimestres « gratuits », mais pas de points de retraite complémentaire... Ainsi, on pourrait imaginer le faire. On pourrait également imaginer la création d'un régime de retraite spécifique sur le modèle de celui des danseurs de l'Opéra de Paris.

Combien touche en moyenne un sportif de haut niveau à la retraite en France ?

4 sportifs de haut niveau sur 10 gagnent moins de 500 euros par mois, tout compris.

Vous suggérez une égalité de traitement entre tous les sportifs en retraite. C'est-à-dire ? Est-ce réellement envisageable ?

Nous nous permettons juste d'attirer l'attention sur le fait qu'en tant que sportif de haut niveau dans un sport non professionnel et donc non-salarié (ce qui est la grande majorité des sportifs), il est difficile d'avoir en parallèle une activité qui permet d'acquérir des droits à la retraite raisonnables. Il existe bien un régime de retraite spécial pour les danseurs de l'Opéra de Paris dont on peut parfaitement imaginer un régime de retraite pour les sportifs de haut niveau. Les sportifs essaient d'ailleurs de mobiliser les pouvoirs publics sur cette question.

Vous dénoncez, ou informez, sur le fait que les primes sont assimilées à des salaires, donc soumises à l'impôt. Est-ce normal ?

Le statut de ces primes pose question et si elles sont considérées comme des salaires assimilés alors il faudrait qu'elles puissent être soumises à cotisations afin de générer des droits à la retraite.

La situation de la France est-elle meilleure ? Moins bonne que celle de nos voisins ?

Inciter un pays à devenir une grande nation de sport suppose de penser à offrir aux sportifs de haut niveau les moyens économiques pour vivre correctement pendant leur carrière sportive, mais aussi une fois à la retraite. Chaque pays dispose d'un système de retraite spécifique. Il est donc difficile de répondre à cette question de manière globale. Mais certains pays proposent des choses intéressantes. Par exemple, la Turquie offre à tout athlète médaillé d'or aux JO une pension de retraite mensuelle équivalente à deux fois le salaire minimum net.

Pour rappel, un sportif de haut niveau (SHN) est reconnu comme tel lorsqu'il est inscrit sur les listes ministérielles « Élite », « Senior », « Reconversion » ou « Relève/Jeunes ». Son nom est proposé par les fédérations professionnelles et validé par le ministère des Sports.

Alain Jouve